

Complexe sportif du quartz  
05 120 L'Argentière la Bessée  
Tél. 06.61.73.98.69  
secretariat@canoe-paca.fr

M. les Présidents des comités départementaux  
Les Présidents des clubs affiliés  
Le Président du pôle Espoir,  
Le Directeur du C.R.F.C.K.

Objet : Dispositif financier régional

Chers amis,

L'attribution de l'aide financière par le conseil régional est la suivante :

- 1. le développement du C.K. dans les lycées,**
- 2. le développement du C.K. en faveur des jeunes publics défavorisés.**

**Cet engagement est une grande avancée au bénéfice de l'ensemble de nos structures, de nos actions, de nos adhérents et du canoë kayak général sur le territoire P.A.C.A.**

L'élaboration des dossiers est une tâche qui n'est ni facile ni passionnante. Aussi, je crois qu'il convient, avant toute chose, de sentir l'intérêt de s'approprier ces nouvelles sources d'énergie financières, et d'accepter de vouloir s'investir une fois encore.

**Je souhaite sincèrement que chaque comité départemental, chaque club trouve sa place dans ce programme pluriannuel et participe dans un esprit toujours aussi sportif, solidaire et déterminé, et ce au plus grand bénéfice de la passion qui nous anime.**

Concrètement, je vous propose donc pour la constitution de vos dossiers de demande de subvention, une notice explicative dont le principe a été proposé par le bureau du comité directeur du CRCK PACA du 05 mai 2014 et validé par le comité directeur du CRCK PACA le 02 juin 2014 et qui vous guidera dans la constitution de vos dossiers.

La procédure administrative répond d'une part aux exigences du Conseil Régional et d'autre part, à des règles contractuelles simples mais incontournables dans le cadre de nos activités.

Pour la mise en place des actions en direction des jeunes des lycées et des quartiers défavorisés, j'établirai une liaison directe avec les présidents des comités départementaux dans le but, si besoin est, de coordonner, hiérarchiser ou arbitrer les demandes des structures.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



**Bien sûr, il va de soit que chacun de vos dossiers de demande d'intervention doit s'inscrire dans le cadre d'une action de développement et d'animation canoë kayak.**

**Le club demandeur devra en 2018 :**

- **Transmettre une lettre d'intention au CRCK Paca en début d'année**
- **Passer une convention avec l'établissement.**
- **Délivrer une licence Pass Jeunes ou une carte canoë plus pour chaque participant.**
- **Etre labellisé Ecole Française de Canoë Kayak.**
- **Avoir écrit son projet associatif**
- **Joindre une copie du projet associatif au CRCK PACA.**
- **Tous les publics accueillis devront être comptabilisés et recensés.**

**Le Comité régional se verra dans l'obligation de refuser toutes demandes de club n'appliquant pas les directives définies ci-dessus .**

Les financements demandés peuvent être, complémentaires à ceux du CNDS ou autres subventions municipales ou départementales.

Je me tiens par l'intermédiaire de vos présidents départementaux à votre entière disposition pour tout accompagnement ou tout autre renseignement liés à l'élaboration de vos projets.

Je compte sur votre enthousiasme pour mener à bien, tous ensemble, cette politique de développement et d'animation.

Très sportivement à vous tous et bien amicalement

Bruno CARLIER



Copies à      Benoit RAZIMBAUD, C.T.R.  
Les membres du Comité Directeur du Comité Régional